

Détermination du dicofol dans la matrice biote par spectrométrie de masse

Auteur : Dieu, Jérôme

Promoteur(s) : Eppe, Gauthier

Faculté : Faculté des Sciences appliquées

Diplôme : Master en ingénieur civil en chimie et science des matériaux, à finalité spécialisée

Année académique : 2017-2018

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/5526>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

DETERMINATION DU DICOFOL DANS LA MATRICE BIOTE

DIEU Jérôme

Travail de fin d'études présenté en vue de l'obtention du grade de :
Ingénieur civil en Chimie et Science des Matériaux

Promoteur :
EPPE Gauthier

Année Académique : **2017 - 2018**

Résumé :

Le dicofol est un pesticide utilisé en application foliaire sur diverses cultures telles que le coton, les arbres fruitiers, les légumes ou les plantes ornementales. Interdit depuis 2009 dans l'Union européenne, il fut néanmoins utilisé par centaines de tonnes lors des années antérieures. Par ailleurs, ce pesticide reste produit dans d'autres régions du monde et son usage, ponctuel ou non, présente de réels dangers pour l'environnement. Le dicofol, liposoluble, est en effet considéré comme hautement toxique, notamment par bio-accumulation, pour les organismes aquatiques. La Directive 2013/39/UE du Parlement européen et du Conseil [1], reprenant les normes de qualité environnementale pour les substances prioritaires et certains autres polluants dans le domaine de l'eau, recommande, pour le dicofol, une norme de qualité environnementale de 33 µg/kg de biote. L'institut Scientifique du Service Public (ISSeP), organisme d'intérêt public, exerce des activités scientifiques et techniques dans le domaine environnemental et est également reconnu en tant que laboratoire de référence de la Wallonie. Dans ce cadre, il est de son ressort d'établir une méthode visant à quantifier le dicofol dans la matrice biote, afin de contrôler le respect de la norme fixée par la Directive 2013/39/UE. Ce travail de fin d'études a pour but de développer cette méthode de quantification. L'influence de divers paramètres instrumentaux et expérimentaux est étudiée. Finalement, l'approche d'une validation de la méthode développée est posée.